

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 18

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186984>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dont elle, Clarisse, s'était montrée si vaine, et qu'un souffle empesté avait suffi pour anéantir.

Le comte Daniel ne cessa, lui aussi, de manifester la plus tendre sollicitude à l'égard de l'intéressante malade. Jeune, riche, noble, intelligent, doué de tous les charmes extérieurs, M. d'Estoublac joignait à tant de mérites un jugement solide et une délicatesse exquise. Il s'était parfaitement rendu compte que les attraits physiques de sa future épouse étaient perdus sans retour, mais cette triste certitude n'avait pas un seul instant fait varier sa résolution. Il était de ces hommes d'élite qui s'attachent moins à la forme qu'au fond, et pourvu que celle qui devait porter son nom fût bonne, peu lui importait, en somme, qu'elle ne fût pas jolie.

Trompé sur le véritable caractère de sa fiancée, qu'il n'avait jamais vue — selon l'usage — que dans ses moments affables, il la croyait dotée de toutes les vertus qui rendent les unions indissolubles, et se souciait comme d'une guigne des traces que le fléau pouvait laisser sur sa physionomie, il était fermement décidé à l'épouser quand même, dès que le malade serait conjurée. Il ne ferait pas là, du reste, une mauvaise affaire, puisque, ainsi que nous l'avons dit, la présente épreuve avait rappelé Mlle Parnelle au bon sens. Si elle guérissait, nul doute qu'elle devint une personne accomplie.

Pourquoi ne la sauverait-on pas, après tout ?

Mme Amard, qu'elle avait vue si bas, s'était bien rétablie, elle ; et même, en apprenant que Clarisse avait contracté sa maladie dans sa chambre, oubliant la cause de sa visite, et voulant rendre le bien pour le mal, ramassant le mouchoir royal que celle-ci lui avait abandonné dans sa fuite, l'habile faiseuse avait brodé pendant sa convalescence le chiffre de la future comtesse à l'un des coins ; et cela avait été une délicieuse consolation pour la pécheresse repentante de recevoir un jour des mains d'Héloïse ce gracieux cadeau avec l'annonce de la guérison de sa mère.

On aurait dit, hélas ! qu'elle n'attendait que cette absolution suprême pour mourir ; et bientôt il devint évident pour tous qu'un miracle seul pouvait la rendre à la santé.

Dieu ne le permit point, et Clarisse elle-même ne tarda pas à sentir que son séjour sur la terre ne serait pas de longue durée. La faiblesse la gagnait de plus en plus chaque jour, et la tristesse qui se trahissait sur le visage de ses proches, malgré les efforts qu'ils tentaient pour la dissimuler devant elle, ne lui laissait aucun doute sur la prochaine issue de sa maladie.

Mais, nous le répétons, une transformation complète s'était opérée dans la manière d'être de Mlle Parnelle. Ce n'était plus cette frivole jeune fille qui ne se plaisait qu'aux futilités de l'amour-porpre ; elle avait renoncé à toutes les vanités du monde, et, voyant la mort approcher, elle ne songeait plus qu'à réparer les torts qu'elle avait eus.

Elle pria son père de se charger de l'avenir d'Héloïse, et d'assurer la vieillesse de Mme Amard.

Puis elle sécha les larmes de tous les amis qui l'entouraient, en leur disant :

— Ne pleurez pas, je vous en prie ; nous nous retrouverons un jour là-haut pour ne plus nous séparer. Sans cette juste punition de ma faute, je vous aurais causé certainement des chagrins bien plus cuisants.

Et, unissant ensemble les deux mains de Charlotte et de Daniel qui s'étaient rencontrées sur le rebord de son lit, elle se pencha d'abord à l'oreille du comte et lui dit :

— Voilà de quoi vous consoler, monsieur d'Estoublac, je vous donne un ange à la place d'un démon.

Embrassant tendrement ensuite sa camarade d'enfance, elle ajouta, en lui offrant le mouchoir qui avait été la cause de son infortune :

— Garde-le en souvenir de moi, ma bonne Charlotte.

Tu n'auras même pas besoin de changer les armoiries ni les initiales.

Ce furent ses dernières paroles. Sa tête retomba inerte sur l'oreiller. Clarisse avait abandonné la vallée des incessantes amertumes. Son âme immortelle planait déjà au sein des cieux. Adolphe ROSAY.

#### Lo comi boutequi.

Monsu Corbin, assebin boutequi, avâi prâi mau on dzo ein écriseint onna lettra po demanda dâi martchandi. Ma fâi pas petout l'a z'u met son nom âo bas, que l'a du allâ sè mettrè âo lhi sein pi avâi lo teimps dè la pliysi, ni dè la cacnetâ. L'a faillu vito corrè queri lo mâidzo et lo leindéman tot fut fini, la moo lo pre. L'avâi po comi on djeino coo bin boun'einfant, mâ pou dégourdi, que restâ avoué la véva po continuâ à servi lè pratiquès.

— Tè que te cognâi mi lè z'affèrès què mè, se lâi fâ la fenna, te faut tatsi dè fère solet po lè z'écretourès.

Lo comi, tot conteint, s'ein va âo pupitre ið monsu Corbin écrisâi, vâi la lettra, et po ne pas sè bailli la peina d'ein écrire on outra, ye preind 'na plionma et l'écrit âo bas :

P. S. Depuis que j'ai écrit ma lettre, je suis mort. *Le même.*

Et plièyè la lettra, la cachètè, lâi met l'adresse et la portè à la pousta.

Un de nos abonnés nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Voici un curieux spécimen de réglementation militaire, copié sur un ordre de marche destiné à une recrue de ma section :

« Les recrues d'infanterie qui ne peuvent pas fermer l'œil gauche en conservant le droit ouvert, doivent s'exercer assidûment à obtenir ce résultat avant l'ouverture de leur école. A cet effet, ils placeront leur main gauche sur l'œil gauche fermé et ils la retireront insensiblement sans fermer l'œil droit. Les recrues qui, à leur entrée à l'école, ne pourront pas viser avec l'œil gauche fermé, doivent s'attendre à être punis, s'il n'est pas démontré que cet inconvénient doit être attribué à un vice organique. »

La livraison de mai de la Bibliothèque universelle et Revue suisse contient les articles suivants : De l'influence morale des systèmes électoraux, par M. Ernest Naville. — L'oncle Robert. — Nouvelle, par M. L. Lemaître. (Troisième partie). — Les prisonniers anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Ed. Sayous. — L'utilisation des forces naturelles, par M. G. van Muyden. — La femme russe au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Natalie Borissovna, princesse Dolgorouky, par M. Paul Tora. — De la protection des animaux, par M. Léo Quesnel. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique. Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

**OPÉRA.** — Lundi 8 mai 1882, 9<sup>me</sup> représentation de l'abonnement :

#### Mignon

opéra-comique en 5 actes ; musique de A. Thomas. — Bureaux à 7 1/2 heures. — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C<sup>e</sup>